

CÔTE D'IVOIRE : ANATOMIE DU CHARNIER DE YOPOUGON

**RAPPORT D'INVESTIGATION
SUR LES MASSACRES
DU 26 OCTOBRE 2000**

**ENQUÊTE MENÉE PAR LA FÉDÉRATION
INTERNATIONALE DES LIGUES DES
DROITS DE L'HOMME (FIDH) ET
REPORTERS SANS FRONTIÈRES (RSF).
PARIS, LE 22 DÉCEMBRE 2000.**

fidh



Le Contexte Insurrectionnel (Octobre 2000)

22 Octobre

Élections présidentielles contestées. Opposent le Général Robert Gueï à Laurent Gbagbo. Alassane Dramane Ouattara (RDR) est exclu du scrutin.

24-25 Octobre

Soulèvement populaire. L'armée et la gendarmerie se rallient aux manifestants. Fuite du Général Gueï, investiture de Laurent Gbagbo.

26 Octobre

Affrontements sanglants. Les militants du RDR réclament de nouvelles élections. Heurts d'une violence extrême avec les forces de l'ordre et militants du FPI (plus de 100 morts).

27 Octobre

Découverte de l'horreur. Révélation d'un charnier dans une zone de brousse à Yopougon.

La Scène de Crime (Forêt du Banco, Yopougon)

57

Victimes formellement décomptées par le médecin légiste.

Constatactions légales :

Toutes les victimes ont été exécutées par balles.

Découverte dans la brousse, près de la zone industrielle.

Corps d'hommes jeunes, enchevêtrés, maculés de sang.

Détail macabre : Les chaussures des victimes ont été retrouvées posées sur le sol en plusieurs tas.



Note sur les Pièces à Conviction

Le rapport officiel de la FIDH mentionne explicitement l'existence de photographies et de séquences vidéo du charnier, ainsi que des témoignages filmés par la cellule de communication du RDR. Ces pièces visuelles sont présentées comme des preuves matérielles indiscutables.

Précision documentaire : Bien que mentionnées et offertes sur demande par la FIDH, ces images probantes ne sont pas imprimées ou incluses dans le corps du texte du rapport d'origine de l'an 2000.

Les Rafles à Domicile : Le calvaire de la famille K.

Le Lieu

(Secteur 'Gros Pneu', 15h30) :
Irruption des gendarmes.
Arrestation brutale des trois
fils de la famille K., de leur
camarade et d'Ibrahim T. (l'un
des futurs rescapés), alors
qu'ils écoutaient simplement de
la musique dans leur cour.

L'Intervention

(Témoignage de Mariam S.) :
Les gendarmes défoncent les portes,
traînent les jeunes hommes dehors.

*"Ma mère, mes sœurs et moi, on a
été menacées. Les gendarmes
nous ont obligées à nous coucher
par terre. Ils nous ont dit qu'ils
emmenaient les garçons au camp
commando d'Abobo."*

L'Exécution des Enfants (Camp Commando d'Abobo)

Témoignage d'Almamy D. (Rescapé). Les victimes, blessées, sont séparées en deux groupes et sommées de faire leurs dernières prières. Parmi elles, un jeune enfant béninois est torturé, obligé de porter des parpaings ("briques de vingt"). Il pleure, il tombe.

Quand ils ont arrêté de tirer, le petit Béninois s'est levé pour demander de l'eau. Alors, un gendarme a crié :

"Ah bon ! Vous n'êtes pas tous morts. Vous allez voir !".

Ils ont tué le petit Béninois.

Le Centre des Opérations : Camp Commando d'Abobo

L'Unité

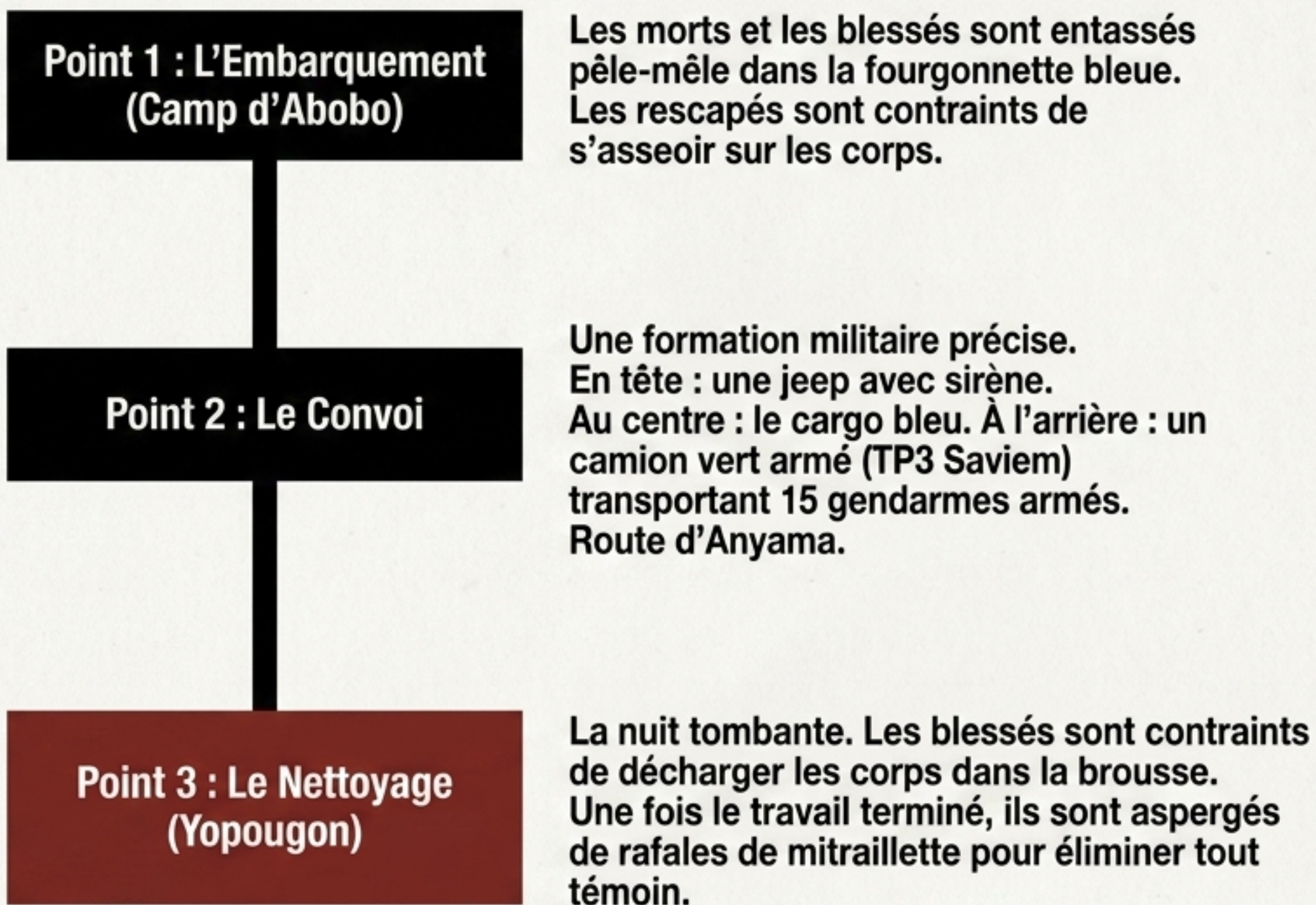
Un camp regroupant 150 gendarmes sous les ordres du commandant **Be Kpan**.

Le Mobile (L'esprit de corps) :
L'unité est galvanisée par un désir de vengeance (représailles) suite à la mort du lieutenant Emmanuel Nyobo N'Guessan plus tôt dans la journée.

Matrice des Contradictions :

Déclaration du Commandant Be Kpan	Preuves des Rescapés
Affirme qu'il n'y a eu "absolument aucune" personne retenue dans la cour de la caserne.	Description précise des lieux de détention temporaire, des tortures (piment sur les plaies), et reconnaissance formelle des véhicules logistiques du camp (un gros camion Saviem bleu et un camion vert).

L'Itinéraire de la Mort (La Logistique)



L'Expertise Balistique : L'Empreinte de l'État

22 douilles ont été retrouvées sur le sol maculé de sang par la police judiciaire.
L'analyse révèle la signature matérielle des forces de l'ordre :

Calibre	Preuves	Type d'Arme & Dotation
Calibre 7,62 mm	20 douilles	Fusils d'assaut (AK 47 / T 81 chinois). Armes de dotation spécifiques de la gendarmerie, de la FIRPAC et de la garde présidentielle.
Calibre 7,65 mm	1 douille	Pistolet automatique équipant tous les corps d'armée ivoiriens.
Calibre 9 mm	1 douille	Arme de poing ou pistolet-mitrailleur. Dotation élémentaire de sécurité.

La Rupture Hiérarchique (Sanctions Politiques)

Ministre de la Défense :
Moïse Lida Kouassi

Le lundi 30 octobre, le ministre de la Défense **démet** de ses fonctions la tête de la hiérarchie militaire.



Le Général **Georges Déon**
(Commandant supérieur de la
gendarmerie).

Le Général **Soumaïla
Diabagaté** (Chef d'état-major
des armées).

Le Motif Ministériel : Moïse Lida Kouassi évoque le **manque d'indignation flagrant** du Général Déon face à "**l'horreur du charnier**". Cette destitution vise à éviter que les hauts gradés de la gendarmerie "**n'entravent pas l'enquête**" de la justice militaire.

Périmètre du Dossier (Précision Historique)

Dans un souci de rigueur analytique, il est capital de situer ce document dans son exact contexte chronologique.

Point clé : Bien que **Charles Blé Goudé devienne par la suite une figure centrale et controversée des crises ivoiriennes ultérieures, son nom ne fait l'objet d'absolument aucune mention dans ce rapport d'investigation spécifique de la FIDH rédigé en l'an 2000 concernant les événements de Yopougon.**

Conclusion & Exigences (Recommandations FIDH / RSF)

1

Indépendance absolue

Tous les moyens doivent être accordés aux magistrats instructeurs pour mener l'enquête sans a priori ni ingérence.

2

Fin de l'impunité

Les auteurs de ces crimes, spécifiquement les éléments du camp commando d'Abobo, doivent répondre de leurs actes. L'uniforme ne doit offrir aucune immunité.

3

Responsabilité de la hiérarchie

Ceux qui ont couvert ces agissements, par complicité active ou laisser-faire, doivent être traduits en justice. Bâtir sur l'impunité est impossible.